

Avis « Les défis de l'éducation aux médias et à l'information »

Le CESE plaide pour le développement de l'éducation aux médias et à l'information

Alors que l'accès à l'information s'est largement simplifié depuis plusieurs années, grâce à l'émergence d'internet et des réseaux sociaux numériques, il s'est également complexifié du fait de ce même phénomène. L'élargissement de l'offre médiatique, la multiplication de ses formats et la diversité de ses contenus alimentent un flux d'information désormais continu, instantané, planétaire. De nouveaux espaces de discussion et de connaissance enrichissent le débat démocratique. Mais ces changements ont également fragilisé l'existence de certains médias et produit des dérives. En parallèle, le modèle des médias traditionnels est en crise : il subit une remise en cause économique, mais il pâtit également de la défiance des citoyens envers les institutions, dont les médias font partie.

Dans ce contexte, l'éducation aux médias et à l'information (EMI) joue un rôle fondamental. Elle doit en effet permettre à tous les citoyens et citoyennes, via l'acquisition de connaissances mais surtout de bonnes pratiques, de décrypter la masse d'informations à leur disposition, de les analyser et de les partager de manière responsable. L'éducation aux médias et à l'information, en ce qu'elle permet d'exercer pleinement sa liberté d'expression, constitue donc un enjeu démocratique majeur.

Sur la base de ces constats, dans une perspective de débat démocratique éclairé, l'avis du Conseil économique, social et environnemental formule 19 préconisations qui visent à développer une éducation aux médias et à l'information accompagnant les citoyens et les citoyennes tout au long de leur vie, afin d'être libre et responsable face à l'information.

Dans l'avis adopté en séance plénière le 10 décembre, le CESE estime donc nécessaire de :

- **Éduquer aux médias et à l'information tous les publics en privilégiant la pratique**

Aujourd'hui, la plupart des actions d'EMI sont concentrées sur les jeunes : elles négligent les autres classes d'âges mais aussi ne touchent qu'imparfaitement les jeunes eux-mêmes. Il importe donc d'élargir la cible à l'ensemble de la population, dans tous les territoires y compris les Outre-mer et de mieux coordonner les actions menées.

Concrètement, tous les acteurs du secteur que sont l'État, les collectivités, les associations et les médias devraient, à la suite d'un bilan des initiatives déjà engagées, mener un grand programme d'EMI axé sur la pratique, notamment en généralisant la pratique de médias créés par et pour les jeunes dans le cadre scolaire et parascolaire ou par des adultes sur un mode associatif par exemple. Pour élargir l'offre d'actions et mieux les coordonner, des instances nationale et régionales pourraient être créées et pilotées par le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI).

Le CESE préconise de mieux faire connaître les dispositifs d'éducation aux médias et à l'information existants en direction des familles et de les doter de moyens pour qu'ils se développent, au travers de partenariats mis en œuvre sur les lieux de présence des parents (accueil des enfants, espaces parents, travail, maisons de quartiers, tiers lieux).

La Semaine de la presse et des médias dans l'École® : mise en œuvre par le CLEMI, avec pour objectif d'aider les élèves à comprendre le système des médias, à former leur jugement critique, à développer leur goût pour l'actualité et à forger leur identité de citoyen, elle pourrait devenir la semaine des médias et de l'information pour tous, avec un volet scolaire et un volet grand public.

Dans la même optique, le CESE préconise que l'État et les collectivités territoriales, dans le cadre du deuxième acte du Plan bibliothèques, dédié à la transformation des bibliothèques et médiathèques et à l'extension de leurs missions dans les champs éducatif, social et numérique, développent dans ces structures davantage d'activités d'éducation aux médias et à l'information reposant sur la pratique et en partenariat avec les acteurs locaux agissant dans ce domaine.

- **Mieux former à l'éducation aux médias et à l'information les acteurs et les actrices intervenant dans ce domaine**

De plus, si le CESE estime crucial de mieux former le public à l'EMI, il considère également important de mieux former et/ou sensibiliser à l'éducation aux médias et à l'information les acteurs du domaine, c'est-à-dire d'une part, les journalistes et d'autre part, les autres acteurs tels que les enseignants, chefs d'établissement, personnel du secteur culturel, associatif ou les bibliothécaires.

- **Accorder les moyens financiers nécessaires pour relever les défis de l'EMI pour tous, véritable enjeu de démocratie**

La question du financement de l'EMI est cruciale, au vu des enjeux évoqués. Ainsi, pour mener à bien cette opération de formation et de sensibilisation à ce que le CESE considère comme un pilier de la démocratie, des moyens financiers doivent être mobilisés via un fond dédié, abondé par une partie des recettes de la taxe sur les services numériques dite « taxe GAFA ».

Le CESE forme le vœu que ces propositions puissent inspirer les décideurs publics pour favoriser l'éducation aux médias et à l'information, enjeu de démocratie face aux mutations du monde de l'information.

Cet avis, rapporté par Marie-Pierre Gariel (groupe UNAF), a été élaboré par la section de l'éducation, de la culture et de la communication, présidée par Xavier NAU (Groupe CFDT) et a été présenté lors de l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental du 11 décembre 2019.

L'avis a été adopté en plénière avec 144 voix pour.

Pour plus d'informations :
www.lecese.fr
twitter : @lecese

Contact presse :
Paola Grondin-Duboscq
Paola.grondin-duboscq@plead.fr
06.07.49.65.90

Informations pratiques :
Palais d'Iéna - Siège du Conseil économique, social et
environnemental
9 place d'Iéna, 75016 Paris
Accès : Bus n°32, 63, 82 (Iéna) / Métro ligne 9